

Département de l'Essonne

Arrondissement de  
Palaiseau

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit le vingt-quatre mai à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mai 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Jeannine GATIN, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Joël PEROT, Christophe PINET, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : François ALLERMOZ par Mme HUBERT-TIPHANGNE, Isabelle BARAVIAN par M.PEROT, Huguette GIRARD par M.BERTHENET.

Absentes excusées : Virginie MARTINS-MELO, Amélia PEREIRA.

M.GIRARD accepte les fonctions de secrétaire de séance.

**INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS**

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, N° DCM2017/40 du 01/06/2017, N° DCM2017/85 du 06/12/2017, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2018/15 du 20/03/2018 : Contrat avec la société Résosafe, pour assurer une sauvegarde Backupia espace 200 Go pour 360 € TTC par mois.
- Décision n°D2018/16 du 30/04/2018 : Contrat avec l'association « les Manégers d'Etoiles / la chevauchée fantastique », pour une représentation, pour 1 550 €.
- Décision n°D2018/17 du 30/04/2018 : Contrat avec « Funny parc location 91 M. BERTHELOT Stéphan » pour la location de trois structures gonflables et d'un trampoline quatre pistes pour 1 232 €.
- Décision n°D2018/18 du 04/05/2018 : Convention avec La Lisière, pour les spectacles « Essai Néo-romantique » et « Effraction nocturne » pour 4 000 € TTC.
- Décision n°D2018/19 du 04/05/2018 : Convention avec le CIG de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, pour une mise à disposition d'un technicien informatique.

**PERSONNEL****01 - N°DCM2018/28 Expérimentation de la médiation préalable obligatoire**

- ADHERE à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et CONFIE cette mission au CIG de la Grande Couronne, et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le CIG de la Grande Couronne. Adopté par 20 voix et 1 abstention (M.ADEL-PATIENT) par un scrutin public.

**URBANISME****02 - N°DCM2018/29 Acquisition parcelle AB 198**

- DÉCIDE d'acquérir à l'amiable et à l'euro symbolique la parcelle AB 198 d'une superficie totale de 3 041 m<sup>2</sup> sise rue de l'Eglise appartenant aux copropriétaires de la Résidence Val de la Rémarde. M.MARION ne prend pas part au vote. Adopté par 20 voix par un scrutin public.

**03 - N°DCM2018/30 Acquisition parcelle AC 672**

- DÉCIDE d'acquérir à l'amiable et à l'euro symbolique la parcelle AC 672 d'une superficie totale de 43 m<sup>2</sup> sise rue du Pont Lignol appartenant à Monsieur et Madame Millerot. Adopté par 20 voix et 1 abstention (Mme HUBERT-TIPHANGNE) par un scrutin public.

**04 - N°DCM2018/31 Désaffectation rue de la Piquetterie et chemin rural n°32**

- PRONONCE la désaffectation de la portion de la rue de la Piquetterie d'une superficie de 585 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de la commune et la portion du chemin rural n°32 dit « chemin du Petit Rué » d'une superficie de 311 m<sup>2</sup> appartenant au domaine privé de la commune,
  - DECIDE de lancer la procédure de cession des terrains,
  - PROCEDE à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la portion de la rue de la Piquetterie d'une superficie de 585 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de la commune et la portion du chemin rural n°32 dit « chemin du Petit Rué » d'une superficie de 311 m<sup>2</sup> appartenant au domaine privé de la commune.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**FINANCES**

**05 - N°DCM2018/32 Tarification des services scolaires**

- APPROUVE la grille de tarification ci-jointe et décide de l'APPLIQUER à compter du 01/09/2018.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION**

**06 - N°DCM2018/33 Domiciliation de l'association « Fiest'à Bruyères »**

- AUTORISE la domiciliation de l'association « Fiest'à Bruyères » en mairie, 2 rue des Vignes, 91680 Bruyères-le-Châtel. Adopté par 20 voix et 1 abstention (M.ALLERMOZ) par un scrutin public.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**07 - N°DCM2018/34 Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022**

- ADHERE au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022,
  - APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention et autorise M.Le Maire à la signer.
- Adopté par 18 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

**08 - N°DCM2018/35 Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de petites fournitures de bureau, fournitures scolaires, de loisirs et de papier**

- DECIDE de constituer un groupement de commandes pour le marché "acquisition de fournitures administratives, scolaires, loisirs créatifs et papier pour reprographie",
  - APPROUVE les termes de la convention de coordination du groupement de commandes afférente désignant la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
  - AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que toute pièce utile au règlement de ce dossier,
  - AUTORISE la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes, à engager la consultation afférente,
- Adopté par 18 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

**QUESTIONS DIVERSES**

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

**09 – Finances**

**10 – Voirie**

**JURY D'ASSISES**

Tirage au sort.

Extrait pour affichage, en Mairie,  
**Le 25/05/2018**  
Le Maire,  
  
**Thierry ROUYER**